



terrain mitoyen cloture a charge de qui?

Par **eric2a**, le **19/07/2021** à **14:06**

bonjour

nous avons une maison ou il existe 3 propriétaires (famille) dont chacun a son logement

le propriétaire du terrain mitoyen a fait borne son terrain. il s'avère qu'une bande de 2.5m sur 30 de long nous servait pour garer les voitures. il veut reprendre son terrain, chose que nous comprenons aisément et nous proposons d'acheter une partie de celle-ci, chose que nous acceptons car nous n'avons pas le choix. son prix est de 200€ le m² (et oui on est en Corse à Porto Vecchio) le prix du terrain constructible.

le petit problème c'est qu'il nous demande de clôturer cette partie à notre charge.....je rappelle que c'est une mitoyenneté et qu'il n'y a pas de construction sur son terrain.

ne doit-on pas faire moitié-moitié??? ou du moins qu'il paie une partie?

merci de vos réponses

Par **Bibi_retour**, le **19/07/2021** à **14:26**

Bonjour,

Tout dépend de la position de la clôture : chez lui il paie la totalité, chez vous vous payez la totalité, en mitoyenneté les frais sont répartis entre vous.

Par **eric2a**, le **19/07/2021 à 14:31**

merci bibi la cloture sera en mitoyennete.

dois je comprendre que malgre le fait que nous soyons 3 proprietaires de notre cote et lui seul c est 50/50 ou a diviser par 4

merci

Par **Bibi_retour**, le **19/07/2021 à 14:41**

En effet il est plus juste de diviser par 4 puisqu'il y a 4 propriétaires.

Par **Lag0**, le **19/07/2021 à 16:29**

Bonjour,

Pourquoi diviser par 4 ?

Le prix doit être divisé par 2, le voisin paie la moitié et l'autre moitié est divisé par les 3 copropriétaires.

Par **Bibi_retour**, le **19/07/2021 à 17:01**

Oui, c'est l'esprit de ce que j'ai écrit.

Par **morobar**, le **19/07/2021 à 18:34**

Bonjour,

Si j'ai bien compris lke voisin ne veut rien payer. La cloture devra donc être non pas mitoyenne, mais privative.